

Le conseil en financements

Les sociétés, même importantes, ont rarement recours à des processus organisés quand il s'agit de négocier ou renégocier des financements qu'ils soient « corporate », d'actifs ou dits « structurés ».

Notre expérience démontre pourtant que l'entreprise, en organisant un processus formalisé de consultation des banques ou pools bancaires, gagne en transparence, en fluidité et surtout en adéquation à ses besoins ce qu'elle pense perdre dans un processus jugé lourd et contraignant. En effet :

- L'**analyse approfondie** des besoins réels de l'entreprise permet d'évidence une description objective des enjeux et objectifs de l'opération projetée mais surtout une **mise en évidence des contraintes** d'ordres opérationnel, juridique, fiscal, financier ou comptable.
- Ces travaux, menés en amont, permettent la mise en place d'un processus de consultation des banques ou pools bancaires basé sur des **termes de référence précis** et un **cahier des charges détaillé**, favorisant ainsi une compétition saine dans un processus transparent.
- Le processus organisé permet un **dépouillement homogène** des offres reçues et ainsi une **comparaison facilitée**. La hiérarchisation qui en découle permet de mettre en évidence les avantages et inconvénients de chaque offre par rapport aux besoins et contraintes de l'entreprise et facilite grandement la phase de négociation puis de sélection finale.

Dans ce contexte, Aurige Finance sait accompagner les entreprises tout au long de ce processus dans le cadre d'une mission de « **maîtrise d'ouvrage déléguée** ».